



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 20 janvier
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 13 janvier 2022

Etaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Carole HALGAND, Adjoint(e)s

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Virginie AUTIE, Jérémy MARTINEZ, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Thierry AUDIBERT, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Etaient absent(e)s et représenté(e)s : Sylvie LAURENT par Sophie CELTON, Hocine BEN-SAÏD par Gérard GUERRERO, Patrick DUBESSE par Arthur MELIS, Marie-Catherine BIANCO par André MOLINO, Anne OLIVERO par Christine ARNAUDO, Gaëlle LECOQ par Hélène FERRANDI, Sophia FELLAHI-TALBI par Roselyne MANDRAS, Audrey CERMOLACCE par Patrick MAGRO, Carole ALBOREO par Louisa HAMMOUCHE, Paul BONZI par Gérard ESCOFFIER, Bertrand CONNIN par Ludovic DI MEO, Philippe REYNAUD par Thierry AUDIBERT

Etait absente excusée : Nathalie CIPRIANI

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

=====

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 20 janvier 2022 sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30 et procède à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des pouvoirs donnés et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 16 décembre 2021 à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'adopte à l'UNANIMITE.

Monsieur le Maire : « avant d'ouvrir la séance, permettez-moi de vous souhaiter ainsi qu'à vos familles, mes meilleurs vœux de santé, en espérant que nous arriverons rapidement à bout de ce virus et que nous pourrions très prochainement retrouver les Septémois et les Septémoises lors de nos manifestations habituelles.

Comme vous le savez, au regard de la situation sanitaire actuelle, nous avons dû annuler notre cérémonie de vœux.

Je pense que nous avons bien fait car nous avons déjà été dans l'obligation de fermer deux de nos foyers seniors étant donné que plusieurs personnes qui les fréquentent ont attrapé ce virus. Même s'il est moins virulent, le virus circule toujours et nous devons rester vigilants.

Pour revenir à la séance de ce soir, vous avez vu que nous avons deux questions inscrites.

Concernant la première question, avant de laisser la parole à Sophie Celton, je tiens à vous expliquer pourquoi nous nous réunissons ce soir.

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui lie la Commune à la CAF pour l'ensemble des actions enfance et jeunesse laissera sa place à compter du 31 décembre 2022, à la Convention Territoriale Globale (CTG).

2022 est une année de transition. La CAF nous a demandé de nous positionner sur l'Accord-Cadre avant février.

Comme ce projet d'Accord-Cadre n'était pas transmis lors du dernier conseil municipal, il s'est avéré nécessaire de programmer la séance de ce soir, faute de quoi nous risquons de perdre nos subventions. »

Délibération n°01.01.2022 : ENFANCE / JEUNESSE - Approbation de l'Accord-Cadre de la Convention Territoriale Globale.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Celton : « l'objectif de la Convention Territoriale Globale est de développer au sein d'un bassin de vie composé de plusieurs communes, des actions pertinentes en faveur des allocataires, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de priorités d'actions définies de manière concertée. Elle remplacera le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) grâce auquel la Commune a déjà mis en place un grand nombre d'actions. Ce dernier est arrivé à échéance le 31 décembre dernier et en attendant de signer la CTG en décembre 2022, il est nécessaire d'approuver et signer le présent accord-cadre afin de continuer à percevoir les financements de la CAF et ainsi maintenir nos actions, voire les développer.

Même si en signant le présent accord, la CAF s'engage à reporter le montant de ses financements, il ne faut pas perdre de vue que le budget de la CAF est de plus en plus restreint et que la CTG va concerner plusieurs communes. Nous allons donc tout faire pour que le montant des subventions ne diminue pas afin de poursuivre les interventions en direction des Septémois et des Septémoises. »

Monsieur le Maire : « si nous n'avions pas réuni le conseil ce soir, nous n'aurions pas pu prendre rang pour obtenir des subventions. Des questions sur ce rapport ? »

Monsieur Pinto : « Monsieur le Maire, comme je suis membre du conseil d'administration de la CAF des Bouches-du-Rhône, je vous signale que je ne participerai pas au vote. »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 1 abstention (Manuel PINTO)

Délibération n°02.01.2022 : COOPERATION INTERCOMMUNALE - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers Métropolitains – Exercice 2020. (DEBAT SANS VOTE)

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Arthur MELIS** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je vous rappelle qu'il n'y a pas de vote sur cette délibération et que le dossier complet est à votre disposition si vous le souhaitez, à la Direction du Patrimoine Communal. »

COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions municipales qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la Ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50.